

Saclay, le 7 octobre 2003

Alerte au CEA !

Ce matin, lors de sa réunion, le Comité National du CEA, équivalent au Comité d'Entreprise, a engagé une procédure d'alerte, comme l'autorise la législation. Cette procédure permet un audit des comptes et des programmes de l'organisme ; c'est la première fois qu'elle est invoquée au CEA.

En effet, la direction du CEA a produit un document appelé PMLT, plan à moyen et Long Terme, qui prévoit l'évolution de cet organisme jusqu'en 2012. Selon le Comité National les budgets présentés dans ce PMLT ne sont pas crédibles. Ils conduisent, entre autres à de fortes réductions de personnels et à l'abandon pur et simple de pans entiers de la Recherche fondamentale au CEA.

L'arbitrage actuel de la Direction du CEA concentre les restrictions sur quelques secteurs précis, notamment sur la recherche en physique fondamentale menée essentiellement à la Direction des sciences de la matière (DSM). Sont particulièrement touchés le Service de Physique théorique (SPhT), le Département d'astrophysique, de physique des particules, de physique nucléaire et d'instrumentation associée (Dapnia) et le laboratoire Léon Brillouin (LLB).

Si le LLB est promis à la disparition dès 2006, les diminutions prévues en personnel et en financement conduisent le Dapnia et le SphT à une mort lente mais inéluctable.

Dans le même temps, les nouvelles orientations stratégiques de la Direction du CEA repositionnent les recherches fondamentales en sciences de la matière comme simples recherches de soutien à deux seuls domaines d'activités, l'énergie et les technologies pour l'information et la santé (TIS). Or, les thématiques de la recherche en physique théorique, physique nucléaire, physique des particules et astrophysique n'appartiennent pas à ces domaines. De plus, personne n'a jamais su prédire les retombées de la recherche fondamentale en physique (le Web fut inventé au CERN !).

Cette orientation stratégique, qui suscite déjà l'incompréhension de la communauté scientifique internationale, est en totale contradiction avec la présentation du BCRD 2004 faite par la Ministre de la Recherche le 25 septembre 2003 : « Tout en menant ses recherches dans les domaines de l'énergie nucléaire et des micro et nano technologies, le CEA conforte sa position de pôle d'excellence scientifique en matière de sciences du vivant ou en sciences de la matière ». D'autre part, ce choix va à l'encontre de la mission de recherche fondamentale, l'une des trois missions confiées par l'Etat au CEA depuis sa création. Cette mission est encore inscrite dans le contrat Etat-CEA 2001-2004 : « Au cours du présent contrat, le CEA s'engage à, [.], contribuer, par la mise en ouvre d'outils liés aux techniques nucléaires, à la résolution des questions scientifiques majeures en physique, [.] Le CEA contribuera au développement des connaissances au meilleur niveau international. [.] »